Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

* * *

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de BRANNENS, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 6 avril 2017
Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2017
Nombre de membres en exercice : 60

45 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Pierre JAUSSERAND, M. Roger NETTE, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Thierry BOS, Mme Chantal PICON, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Stéphane DENOYELLE, Mme Aude DELPEYROU, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTO.

* * *

7 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : Mme Florence BERGADIEU (élue de Gironde sur Dropt), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt), M. Michel DESPUJOL (Maire de Lamothe-Landerron), titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Marie-José DANDIEU (élue de Lamothe-Landerron), Mme Christine CABOS (élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), M. Jean-Pierre LOUSTALOT (élu de La Réole), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), Mme Marie CHINZI (élue à Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monségur), Mme Patricia BROUSSE (élue à Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune).

2 suppléants votants : M. Cyril ROUILLON *(pour M. Serge ISSARD, Maire de Bagas, excusé)* et Mme Martine MALLET *(pour Mme Nicole ETIENNE, Maire de Saint Martin de Sescas, excusée).*

* * *

***2 titulaires absents excusés et non suppléés** : M. Christian BOUIN, Mme Michèle BRUJERE.*

* * *

***4 titulaires absents non excusés et non suppléés** : M. Philippe DEBIEF, M. Bastien MERCIER, Mme Solange MENIVAL, Mme Laure JORDAN.*

* * *

***Information : 6 suppléants présents non votants :** M. Christian DARTIGOLLES, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Robert ARMELLIN, M. Michel LARTIGUE et M Christian DARTIGOLLES.*

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Yannick DUFFAU, Maire de Brannens.

* * *

Votants : 54

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi treize avril deux mille dix-sept (13/04/2017) en la salle des fêtes de la Mairie de BRANNENS.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice, Francis ZAGHET.

Il passe la parole au Maire de la commune d'accueil qui en profite pour présenter sa commune et en particulier informer les élus de l'avancée de la problématique de l'accueil des gens du voyage sur la commune.

* * *

Yannick DUFFAU, Maire de la Commune d'accueil, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président met ensuite aux voix le compte-rendu de la séance précédente de mars 2017.
Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la dernière séance.

Les points sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription à l'ordre du jour adressé aux élus.

* * *

- *Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il est fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (document dédié et joint à l'envoi dématérialisé).*
- *Pas de remarque, ni de demande d'intervention de la salle.*

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Demande d'extension du périmètre du Pays Rives de Garonne : Suite à notre extension de périmètre, il est demandé par les services préfectoraux de délibérer formellement pour demander l'extension du périmètre du Pays des Rives de Garonne afin d'y inclure les 5 communes entrantes de notre périmètre au 01/01/2017 car elles sont « sorties » du périmètre du Pays du fait de la dissolution de leur ancienne CdC d'appartenance.

- Adoption à l'unanimité des votants.

* * *

LECTURE PUBLIQUE

- Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD dans le cadre d'une opération ayant pour objet l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture de la médiathèque intercommunale basée à La Réole. Cette demande concerne la création d'un poste de catégorie B et d'un poste de catégorie C et l'acquisition d'un automate de prêt : Pour mettre en œuvre son Réseau de Lecture Publique (RELP), la Communauté de Communes du Réolais a pris en compte d'une part les préconisations institutionnelles (Etat/DRAC et Plan Départemental de Lecture Publique du Conseil Départemental de la Gironde) et d'autre part les conclusions de l'étude de faisabilité du Cabinet Emergences Sud. Cette dernière a fait apparaître le retard du territoire en termes d'équipements, de collections, de services et de personnel. La structuration du réseau de lecture publique s'est concrétisée en avril 2016 avec l'ouverture au public de la 1ère tête de réseau : la médiathèque intercommunale Jean PAULY basée à Gironde sur Dropt. A terme, ce réseau a vocation à fonctionner avec 9,5 Equivalent Temps Plein répartis de la sorte (hors emplois techniques et d'entretien) : 1 catégorie A (Directrice de service), 2 catégories B (chefs de service, responsables de sites) et 7 à 8 catégories C dont des temps non complets (agents de bibliothèque/médiathèque). Concernant l'équipement basé à La Réole, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est engagée sur le choix d'un maître d'œuvre en mai 2013 pour des travaux engagés depuis le 25 avril 2016. Ce projet de réhabilitation du rez de jardin du Prieuré aboutira à la création d'une future médiathèque dans des espaces plus accueillants et spacieux en adéquation avec les missions et les critères de la DRAC et en adéquation avec les besoins et attendus de la population. A ce titre et afin de rendre la médiathèque accessible au plus grand nombre et de toucher tous les publics, l'objectif est d'ouvrir l'équipement 30h par semaine (du mardi au samedi) avec une ouverture en semaine jusqu'à 19h. Il y sera également proposé des actions culturelles traditionnelles et numériques en lien avec le fonds documentaire et le fonds patrimonial. La présente demande d'aide à l'emploi est réalisée pour la création de deux postes issus de la filière culturelle : un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal (Catégorie B) et un poste d'Adjoint territorial du patrimoine (catégorie C). L'Assistant de patrimoine principal sera responsable de l'équipement basé à La Réole. Il aura également vocation à participer à l'encadrement des étapes suivantes de l'évolution du réseau (remise à niveau et constitution des collections du réseau). L'adjoint du patrimoine viendra renforcer les équipes et participer à la mise en place du réseau. L'automate de prêt devra permettre à l'usager d'effectuer lui-même les transactions de prêt. L'automatisation de la transaction réorientera les tâches des agents vers des services de proximité avec le public (conseil, recherche, indication…). Les agents seront mobilisés de manière plus efficace et efficiente avec un temps d'ouverture au public plus important.

Plan de financement
Création de poste et acquisition automate de prêt

Médiathèque intercommunale de La Réole		
Type d'opération	***Coût HT***	***Recettes (dont subventions sollicitées)***
Création de 2 postes, Filière culturelle : Assistant principal (B) et adjoint du patrimoine (C)	***Sur 3 années*** 177 000 €	- **Etat** : 78 105 € (44 %) - **CD 33** : 66 365 € (38%) - **CdC** : 32 530 € (18%)
SOUS TOTAL	177 000 €	177 000 €
Acquisition **Automate de Prêt**	7 650 € HT	- **Etat** : 3 220 € (42%) - **CdC** : 4 430 € (58%)
SOUS TOTAL HT	7 650 €	7 650 €
TOTAL HT	**184 650 € HT**	- **Etat** : 81 325€ (44%) - **CD 33** : 66 365 € (36%) - **CdC** : 36 960 € (20%)

- Adoption à l'unanimité des votants moins le vote contre de Mme Aline MARTIN (élue de La Réole).

* * *

LECTURE PUBLIQUE

- Avenant en plus-value travaux médiathèque intercommunale La Réole : Avenant travaux en plus-value d'un montant de 3 070,00€ HT de l'entreprise BADIE. Il s'agit de travaux complémentaires pour déplacer des tuyaux de chauffage afin qu'ils ne soient plus visibles. Cet avenant représente une augmentation de 17,7% par rapport au montant du marché initial. La commission des marchés réunie le 23 mars dernier a voté pour que cet avenant soit adopté par voie délibérative en conseil communautaire.

- Adoption à l'unanimité moins le vote contre de Mme Aline MARTIN (élue de La Réole).

* * *

ECONOMIE

- Octroi d'une aide à la rénovation de façade pour un commerce local : il s'agit d'autoriser le Président à verser une subvention à la rénovation de façade à un commerce d'alimentation (de type Proxi) et de débit de tabac à Auros récemment repris (fin 2015) selon les modalités de notre règlement d'intervention (30% d'un plafond de 4 000 € HT soit 1 200 € de subventions maximum).

- Adoption à l'unanimité des votants.

- *NB : En aparté de ce point, le Maire de Saint Pierre d'Aurillac informe l'assemblée du projet (très avancé) de reprise d'une usine désaffectée (depuis plusieurs années) de la commune par le Groupe Eiffage Energie pour la production de gros groupes électrogènes avec 10 emplois à la clé dès le départ et une extension possible à 20 emplois par la suite.*

* * *

CULTURE

- Attribution de subventions 2017 aux associations culturelles du territoire : Au regard de l'ensemble des demandes effectuées par les associations cultuelles dans le cadre du Fonds de soutien 2017 et compte tenu des critères du Règlement d'intervention en faveur des associations culturelles adopté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015, la commission culture qui s'est déroulée le 22 février dernier propose d'attribuer des aides à 16 associations locales pour l'intérêt communautaire que représente leur projet de manifestation ou le projet global de la structure. Pour 5 de ces associations (OMCL, L'Ecran Réolais, L'Aurore/La Fabrique, Vivacité et Festival des Musiques Anciennes de La Réole), seul est prévu au BP 2017, le solde de 10% de la subvention 2016 ainsi que 90% d'acompte sur la subvention totale 2017. Le solde de la subvention totale 2017 (soit 10% de la somme indiquée ci-dessus) sera versé en 2018 au regard d'un bilan d'activité fourni par l'association.

FONDS DE SOUTIEN ASSOCIATIONS CULTURELLES 2017 – Montants des aides

ASSOCIATIONS	Montants 2017
OMCL *	15 000,00 €
L'ECRAN REOLAIS *	24 000,00 €
ANIMART	1 000,00 €
CIE L'AURORE / LA FABRIQUE *	2 600,00 €
LA LYRE DE LA JEUNESSE D'AILLAS	500,00 €
FESTIVAL DES MUSIQUES ANCIENNES "LES RICHES HEURES DE LA REOLE" *	2 500,00 €
VIVACITE *	2 160,00 €
ANIMATION TOURISME EN REOLAIS – MUSICACITÉ	1 000,00 €
LOUS REOULES	1 200,00 €
LE PASSAGE	1 000,00 €
LE PRINTEMPS DE LA MUSIQUE LYCEENNE	900,00 €
REGULA	1 000,00 €
IDDAC *	5 300,00 €
LA PETITE POPULAIRE	900,00 €
IN VIDEO VERITAS	900,00 €
LES SOUS-FIFRES DE ST PIERRE	1 500,00 €

- *JL Saumon présente l'ensemble des subventions proposées par la commission ainsi que les projets associés.*
- Adoption à l'unanimité des votants, sans remarque ni demande d'intervention de la salle.

* * *

SPORT

- Attribution de subventions 2017 aux associations sportives du territoire : Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous. Conformément au règlement en vigueur d'attribution de subventions aux associations sportives d'envergure communautaire, les subventions ont été présentées et validées lors de la dernière Commission Sport qui s'est tenue à Aillas le mardi 7 mars 2017.

ASSOCIATIONS A VOCATION SPORTIVES	
NOM DE L'ASSOCIATION	**MONTANT 2017 DE LA SUBVENTION en euros**
LES ARCHERS D'AUROS	884
CLUB ATHLETIQUE PONDAURAT	686
SCM – SPORTING CLUB MONSEGURAIS	2134
ELAN GIRONDAIS	1069
US LAMOTHE FOOT	732
ECOLE DE JUDO REOLAISE	1336
LA REOLE XIII	902
STADE REOLAIS	1335
BARIE CASTETS BASKET CLUB	1065
FCGR	1040
VAILLANTE SPORTIVE CAUDROT	817
TOTAL	**12 000**

- *JL Saumon présente l'ensemble des subventions proposées par la commission ainsi que les projets associés.*

- Adoption à l'unanimité des votants, sans remarque ni demande d'intervention de la salle.

* * *

FINANCES

- Vote des taux de fiscalité directe locale 2017 : En préalable au vote du projet de BP 2017, il convient de fixer les taux d'imposition directe locale pour l'année civile 2017. Lors du Bureau des Maires élargi à la commission des Finances du 4 avril dernier, pour mettre un terme au difficile arbitrage de répartition du FDAEC et parvenir à une équité sur les 41 communes, Monsieur le Président avait proposé d'y substituer une hausse de +2,2% sur chacun des taux des 4 taxes. Le gain de fiscalité ménages global aurait été de 47 320 euros. La moyenne par habitant aurait été de 1,99 euros par habitant par an. En y ajoutant le supplément de CFE, la CdC pouvait ainsi enregistrer une hausse globale de produit (toutes taxes confondues) de 74 481 euros et laisser tout le FDAEC aux communes.

Les avantages d'une application de fiscalité supplémentaire :

1 - une maximisation de l'effort fiscal et du CIF de la CdC, pour permettre une maximisation des dotations telles que le FPIC qui bénéficie à tout le territoire et notamment aux communes ;
2 - un abandon définitif (plus aucun "prélèvement") des débats sur le FDAEC des communes (5 nouvelles communes comprises) ;

3 - un dynamisme des recettes de la CdC (du fait de la croissance des bases) sans aller au plafond du taux de CFE et en maximisant potentiellement les allocations compensatrices (liées aux exonérations) ;
4 - la possibilité pour les communes qui le souhaitent de pratiquer la "neutralité fiscale" en baissant leurs taux communaux (comme elles seront en capacité de le faire en 2018 avec le transfert de la GEMAPI et de fiscalité correspondante à la CdC au 01/01/2018).

Le seul inconvénient est un prélèvement supplémentaire de fiscalité locale sur les habitants et entreprises du territoire.

Or, le 6 avril 2017, nous avons été informés que notre DGF 2017 augmentait d'un montant de 136 871 euros (par rapport à nos prévisions budgétaires) dont 107 130 euros au titre de la dotation de compensation. Dans ces conditions, il sera proposé de ne pas procéder à l'augmentation des taux envisagé et de laisser l'intégralité du FDAEC 2017 aux communes.

Dans cette hypothèse, il est proposé de mettre en réserve de taux capitalisés une variation de 1,83 (27,78-25,95) pour la CFE (possibilités futures d'augmentation de taux CFE).

Libellés des produits fiscaux	Bases notifiées 2017	Taux 2017	Produit fical 2017
Taxe d'Habitation (TH) pérmiètre	**18 213 000 €**	**9,65%**	**1 757 555 €**
Taxe foncière bâtie (TFB)	**17 707 000 €**	**2,00%**	**354 140 €**
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	**1 042 000 €**	**3,76%**	**39 179 €**
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	**4 960 055 €**		**1 300 539 €**
Périmètre Cdc du RSG 2016 36 communes	***4 656 733 €***	***25,95%***	***1 208 422 €***
5 communes issues de la CdC des Coteaux macariens*	***303 322 €***	***30,37%***	***92 119 €***
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX			**3 451 413 €**

***Lissage des taux sur 3 ans**

- *Interventions de la salle :*

  - *Avant le vote des taux, le Président fait une présentation globale des principes qui ont conduit à l'élaboration du projet de BP 2017 (hausse de DGF et de fiscalité dues à l'arrivée de 5 nouvelles communes, imputation de 100% des dépenses de voirie en section d'investissement, déploiement de nouveaux services avec la salle omnisports d'Auros et la nouvelle médiathèque de La Réole, financement des nouveaux services avec l'arrivée des 5 communes, financement des participations aux associations, etc.) ;*

  - *Le Président rappelle qu'à compter du 1er juillet 2017, l'ensemble du territoire de notre CdC ne sera plus éligible à la ZRR (dispositif fiscal). Il rappelle également les débats sur la répartition de l'enveloppe du FDAEC entre la CdC et les 36 communes du territoire (périmètre 2016) ;*

  - *Le Président rappelle que la hausse de la fiscalité envisagée (lors du dernier Bureau des Maires) était censée compenser la « perte » de la répartition du FDAEC entre la CdC et les communes mais, du fait de la hausse de la DGF de plus de 130 000 euros, cette hypothèse de hausse de fiscalité a été abandonnée pour 2017. Du fait de la hausse de DGF, le Président propose d'abandonner définitivement le principe d'une répartition du FDAEC entre la CdC et les communes ;*

  - *Concernant le vote des taux, le Président rappelle qu'un lissage sur 3 ans est programmé pour la CFE (entre les anciennes communes et les communes entrantes) alors que la fiscalité ménages se verra appliqué sur l'ensemble du territoire à 41 communes (sans dispositif de lissage dit « IFP ou Intégration Fiscale Progressive »).*

- *Didier LECOURT souligne qu'il espère que nous n'aurons pas de mauvaise nouvelle sur le FPIC. Le Président indique que le niveau 2017 de la DGF semble indiquer que les services fiscaux ont enfin calculé correctement notre CIF (en 2017) ;*

- *Jean-Marc FRAICHE demande quel aurait été l'écart entre 2016 et 2017 sans l'intégration des 5 communes nouvelles. Le Président indique que ce calcul sera fait par les services, pour information aux élus.*

- Adoption à l'unanimité des votants moins l'abstention de Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille) du gel des taux de fiscalité directe locale pour 2017.

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité – Budget principal : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire (note synthétique du BP 2017), suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars, du 4 avril et en conseil communautaire le 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, suite au vote des taux d'imposition directe locale 2017 (cf. ci-dessus), il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget principal de la CdC. En cas de maintien des taux votés en 2016, l'équilibre des sections se présente ainsi :

- **Section de Fonctionnement**
  Recettes 10 022 404,10 €
  Dépenses 10 022 404,10 €
- **Section d'Investissement**
  Recettes 4 297 066,35 €
  Dépenses 4 297 066,35 €

- *Interventions de la salle :*

  - *Le Président rappelle qu'aucun recours à l'emprunt n'a été projeté dans le projet de BP 2017 mais que cette question sera de nouveau étudiée en cours d'année et proposée éventuellement au vote en Décision Modificative (au cours de l'année 2017) ;*

  - *Le Président donne des explications sur la hausse du chapitre 012 prévue (intégration de la crèche de Saint Pierre d'Aurillac et embauche d'un DRH en particulier) ainsi que sur celle du chapitre 011 (déploiement de nouveaux services) et 65 (hausses des cotisations aux syndicats, aux associations et aux partenaires) ;*

  - *Le Président donne des informations sur les projets d'investissements retenus pour 2017 (lancement du PLU-i, étude pépinière d'entreprises, acquisitions foncières pour la piste cyclable, fonds de concours pour pôle raquette de Gironde sur Dropt, mobilier et fonds documentaire pour la médiathèque de La Réole, finalisation des travaux et annexes sur la salle omnisports d'Auros) ;*

  - *Le Président fait ensuite une présentation exhaustive de la vue d'ensemble du projet de BP 2017 (par chapitre) joint au présent compte rendu (en annexe) ;*

  - *Mme Aline MARTIN fait une remarque pour indiquer que, selon ses propres calculs, seules 4,57% des dépenses nouvelles d'investissements 2017 sont consacrées au développement économique. Le Président répond que ce sont les budgets annexes (des ZAE en particulier) qui rassemblent la majeure partie des investissements et que c'est la section de fonctionnement qui porte la majeure partie des dépenses de la CdC au développement économique (participation au financement du*

poste de « manager du commerce », au « chargé de mission du club des entreprises », financement du « DGA chargé de l'attractivité et de l'implantation de nouvelles entreprises », etc.). Il est rappelé par ailleurs que les financements de la CdC en matière d'amélioration de l'habitat, de tourisme, de déploiement du haut débit, de nouveaux documents d'urbanisme sont à comptabiliser parmi d'autres en matière de développement économique du territoire.

- Adoption à la majorité des votants (par 52 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) du CC du 13042017 avec :
  - Le vote contre de : M. Christian MALANDIT-SALLAUD ;
  - L'abstention de : M Christian MERVEILLEAU ;
  - Il est comptabilisé un total de 54 voix exprimées soit : 45 titulaires votants, 2 suppléants votants et 7 pouvoirs (7 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire).

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité - Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars 2017 et du 4 avril 2017 et en conseil communautaire du 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget MSR de la CdC qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	187 133,22 €
Dépenses	187 133,22 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	183 953,25 €
Dépenses	183 953,25 €

- Adoption à la majorité des votants (53 voix exprimées, en l'absence de B Castagnet) moins l'abstention de Mme Aline MARTIN et de M. François MERVEILLEAU (51voix pour et 2 abstentions), en l'absence de M. Bernard CASTAGNET qui n'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote de ce projet de budget annexe.

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité - Budget annexe Lotissement La Réole Ecopôle : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars 2017, du 4 avril 2017 et en conseil communautaire du 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget Lotissement La Réole Ecopôle de la CdC qui s'équilibre et dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	667 318,59 €
Dépenses	667 318,59 €

Section d'Investissement

Recettes	688 582,52 €
Dépenses	688 582,52 €

- *Interventions de la salle :*

  - *Le Président fait état des ventes effectuées fin 2016 et celles en cours sur le début d'année 2017 sur cette ZAE communautaire ;*

  - *Le Vice-Président donne des informations sur les contacts en cours avec les porteurs de projets ;*

  - *Le Président fait une présentation par chapitre du projet de BP sans donner de précisions (trop complexes) sur les écritures d'ordre liées au calcul des stocks.*

- Adoption à l'unanimité des votants (54 voix exprimées).

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité – Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars 2017, du 4 avril 2017 et en conseil communautaire du 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget Bâtiment artisanal Frimont de la CdC qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	4 309,98 €
Dépenses	4 309,98 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	108 398,66 €
Dépenses	108 398,66 €

- *Interventions de la salle :*

  - *Le Président rappelle que ce bâtiment a fait l'objet d'une vente sous la forme d'une location-vente à l'entreprise Accessible Echafaudages ;*

  - *Le Président rappelle que c'est le seul budget annexe, avec celui de l'école de musique, qui fait l'objet d'une subvention de fonctionnement depuis le budget principal.*

- Adoption à l'unanimité des votants (54 voix exprimées).

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité – Budget annexe « Réseau des écoles de musique » (REM) : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars 2017, du 4 avril 2017 et en conseil communautaire du 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget Réseau des Ecoles de musique de la CdC qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	265 865,13 €
Dépenses	265 865,13 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	0 €
Dépenses	0 €

- *Interventions de la salle :*

  - *Le Président rappelle que ce seul budget (avec celui des ordures ménagères) ne présente aucune section d'investissement car c'est le budget principal qui supporte les investissements liés à cette compétence ;*

  - *Il est indiqué que l'école de musique comporte actuellement environ 350 élèves et que cette école fait des productions de grade qualité sur le territoire avec une forte participation des élèves.*

- Adoption à l'unanimité des votants (54 voix exprimées).

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité – Budget annexe Lotissement Bois Majou : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars 2017, du 4 avril 2017 et en conseil communautaire du 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, il est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget Lotissement Bois Majou de la CdC qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	436 133,82 €
Dépenses	436 133,82 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	331 429,06 €
Dépenses	331 429,06 €

- *Interventions de la salle :*

  - *Le Président fait état des ventes effectuées fin 2016 et celles en cours sur le début d'année 2017 sur cette ZAE communautaire : le Président rappelle le projet majeur d'usine d'embouteillage et de stockage de vins bios ainsi que l'ouverture en mai prochain d'une station-service automatique face à la sortie d'autoroute ;*

  - *Le Vice-Président donne des informations sur les contacts en cours avec les porteurs de projets ainsi que sur les locations en cours de terrains à Bois Majou nord (aux entreprises ETPM et CISE TP qui réalisent des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux sur le territoire) ;*

  - *Le Président fait une présentation par chapitre du projet de BP sans donner de précisions (trop complexes) sur les écritures d'ordre liées au calcul des stocks.*

- Adoption à l'unanimité des votants (54 voix exprimées).

* * *

FINANCES

- Vote du Budget Primitif 2017 de la collectivité – Budget annexe Ordures ménagères (OM) : Sur la base du document joint à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire, suite aux débats et discussions qui ont lieu en Bureau communautaire en date du 16 mars 2017, du 4 avril 2017 et en conseil communautaire du 30 mars 2017, sur la base du rapport ayant servi de support au DOB 2017 et selon les éléments de la prospective financière et budgétaire établi par les services, il est proposé d'adopter le

projet de Budget Primitif (BP) 2017 du budget Ordures ménagères de la CdC qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Recettes	3 231 739 €
Dépenses	3 231 739 €

- **Section d'Investissement**

Recettes	0 €
Dépenses	0 €

- *Interventions de la salle :*

  - *Le Président rappelle que ce budget sert essentiellement de « boites à lettres » et n'enregistre aucun autre mouvement que le reversement des produits facturés ;*

  - *Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.*

- Adoption à l'unanimité des votants (54 voix exprimées).

* * *

- *Questions diverses de la part des élus :*
  - *JL Saumon fait état de la manifestation du samedi 15 avril 2017 à 17 heures (café citoyen sur le vote démocratique) à la médiathèque de Gironde sur Dropt ainsi que la fête des « un an » de la médiathèque de Gironde sur Dropt le samedi 22 avril 2017 à 15h (goûter pour les enfants, maquillage, contes, etc.) ;*
  - *JL Saumon que l'anniversaire de l'inauguration de la médiathèque de Gironde tombe exactement aujourd'hui et que le seuil des 1 000 (mille) inscrits ;*
  - *B Castagnet indique qu'en matière de FDAEC, suite à la décision prise ce soir par la CdC, il convient désormais de statuer entre les 36 communes concernées sur la répartition entre les communes de l'enveloppe FDAEC 2017 // ce sujet n'étant plus un sujet communautaire, cette question sera tranchée lors d'un prochain bureau des Maires.*

* * *

Le Président remercie en fin de séance tous les élus présents.

En l'absence de nouvelle demande d'intervention de la salle, en l'absence de question diverse supplémentaire, le Président Francis ZAGHET clôt la séance à vingt-trois heures trente en la forme accoutumée et M. le Maire de Brannens invite ensuite les élus au pot de l'amitié.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à Brannens, le 13 avril 2017,

Pour copie conforme,
Les signatures sont au registre des délibérations,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

BP2017 VUE D'ENSEMBLE
BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	1 729 365 €
Excédent d'investissement au 31/12/2016	781 476 €

Affectation du résultat de fonctionnement:	
en Fonctionnement	1 493 345 €
en Investissement	236 020 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRES	CA 2016	BP2017
011 - Charges à caractère général	1 112 798 €	935 818 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 899 370 €	3 508 430 €
014 - Atténuations de produits	2 113 251 €	2 483 605 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0 €	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	753 814 €	1 010 926 €
66 - Charges financières	108 853 €	19 505 €
67 - Charges exceptionnelles	2 054 €	906 396 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 263 €	200 684 €
023 - Virement à la section d'investissement		942 040 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 148 402 €	10 022 404 €

RECETTES

CHAPITRES	CA 2016	BP2017
002- EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES		1 493 344 €
013 - Atténuations de charges	60 688 €	15 277 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	219 522 €	265 354 €
73 - Impôts et taxes	4 421 675 €	4 860 656 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 766 696 €	3 347 046 €
75 - Autres produits de gestion courante	124 €	0 €
76 - Produits financiers	7 678 €	2 577 €
77 - Produits exceptionnels	29 155 €	2 502 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 690 €	35 649 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 507 228 €	10 022 404 €

INVESTISSEMEMENT

DEPENSES

CHAPITRES	CA 2016	RAR 2016	BP2017
16 - Emprunts et dettes assimiléeS	758 881 €		128 282 €
20 - Immobilisations incorporelles	183 753 €	109 637 €	255 763 €
204 - Subventions d'équipement versées	170 911 €	73 289 €	157 611 €
21 - Immobilisations corporelles	258 081 €	250 690 €	849 224 €
23 - Immobilisations en cours	1 381 579 €	2 243 304 €	21 461 €
27 - Autres immobilisations financières			
041 - Opérations patrimoniales	104 907 €		172 158 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 690 €		35 649 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 859 803 €	2 676 919 €	1 620 147 €
		4 297 066 €	

RECETTES

CHAPITRES	CA 2016	RAR 2016	BP2017
001- Solde d''exécution de la section d'investissement			781 476 €
10 - Dotations, fonds divers	642 370 €	583 097 €	392 960 €
13 - Subventions d'investissement	787 063 €	839 036 €	154 783 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 439 179 €	200 000 €	0 €
23 - Immobilisations en cours		37 290 €	-13 467 €
27 - Autres immobilisations financières	6 616 €		7 010 €
041 - Opérations patrimoniales	104 907 €		172 158 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 264 €		200 684 €
021- Virement de la section de fonctionnement			942 040 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESITSSEMENT	3 138 399 €	1 659 423 €	2 637 643 €
		4 297 066 €	